

Première Synthèses

Informations

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES NON-SALARIÉS EN 2005

ENQUÊTE CONDITIONS DE TRAVAIL 2005

En 2005, 2,7 millions d'actifs occupés étaient non salariés parmi lesquels 600 000 exploitants agricoles et 250 000 aides familiaux. Les non-salariés exercent plus souvent que les salariés des métiers qui comportent des pénibilités physiques. Agriculteurs exploitants et artisans sont soumis à des pénibilités physiques d'un niveau élevé proche de celles des salariés des mêmes domaines. Le travail prend beaucoup de place dans la vie des non-salariés du fait d'horaires étendus et atypiques.

Le rythme de leur travail est en revanche un peu moins intense que celui des salariés et ils disposent d'une autonomie bien plus grande que ces derniers. Si leur contact fréquent avec le public s'accompagne parfois d'une forte charge émotionnelle, ils travaillent plus souvent de façon isolée et ont moins fréquemment des relations de travail conflictuelles.

En 2005, il y avait en France métropolitaine environ 2,7 millions d'actifs non salariés : 1 900 000 artisans, commerçants, chefs d'entreprises et professions libérales, un peu moins de 600 000 exploitants agricoles et 250 000 aides familiaux (encadré 1). L'enquête Conditions de travail permet de décrire leurs conditions de travail (pénibilités physiques et nuisances, rythmes, aspects organisationnels et psychosociaux du travail) et de les comparer à celles des salariés (encadré 2).

Agriculteurs et artisans sont exposés à de fortes pénibilités physiques

Les non-salariés déclarent plus de pénibilités physiques que les salariés. 30 % d'entre eux (contre 20 % chez les salariés) cumulent quatre pénibilités ou plus parmi les six suivantes : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, porter des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, être exposé à un bruit intense (c'est-à-dire ne pas entendre une personne située à deux ou trois mètres, ou seulement si elle élève la voix) (tableau 1). Les nuisances sur le lieu de travail (tem-

pératures élevées ou basses, mauvaises odeurs, humidité...) sont aussi plus fréquentes chez les non-salariés : 37 % en déclarent au moins quatre contre 26 % des salariés. Les pénibilités physiques comme les nuisances sont étroitement liées aux métiers exercés par les non-salariés : plus de la moitié d'entre eux sont agriculteurs exploitants ou artisans. Ces pénibilités et nuisances sont souvent partagées avec les salariés qui travaillent dans le même domaine professionnel.

Les agriculteurs exploitants connaissent de nombreuses pénibilités physiques : 80 % doivent rester longtemps debout, 77 % déplacer de lourdes charges, 65 % doivent rester longtemps dans une posture pénible. La situation des ouvriers agricoles est peu différente de celle des agriculteurs exploitants, avec

Tableau 1
Cumuls de pénibilités physiques et de nuisances dans le travail, selon le statut et la catégorie socioprofessionnelle

Non-salariés	Répartition	Indicateurs		Salariés	Répartition	Indicateurs	
		Pénibilités physiques (1)	Nuisances sur le lieu de travail (2)			Pénibilités physiques (1)	Nuisances sur le lieu de travail (2)
Agriculteurs exploitants	25,7	58,3	73,6	Ouvriers agricoles.....	1,0	59,4	77,7
Artisans.....	26,3	36,2	44,2	Ouvriers qualifiés de type artisanal.....	6,1	54,1	58,8
Commerçants.....	22,9	12,7	17,1	Employés de commerce	4,7	18,1	20,0
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.....	4,9	15,9	19,1	Cadres administratifs d'entreprise	4,5	1,5	4,1
Professions libérales et artistiques de niveau cadre	13,5	3,4	4,8	Cadres et prof. intellectuelles sauf cadres administratifs d'entreprise	10,4	3,2	9,4
Professions intermédiaires	6,8	18,2	18,9	Professions intermédiaires	26,0	13,1	18,6
dont : Professions intermédiaires de la santé et du travail social	4,2	17,6	20,6	dont : Professions intermédiaires de la santé et du travail social	4,8	17,8	14,1
Autres employés				Autres employés	28,1	16,1	19,0
Autres ouvriers				Autres ouvriers	19,2	38,3	49,6
Ensemble	100,0	29,8	37,3	Ensemble	100,0	20,4	26,1

(1) L'indicateur de pénibilités physiques mesure la proportion d'individus qui cumulent de quatre à six des pénibilités parmi les suivantes : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, porter des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, être exposé à un bruit intense, c'est-à-dire ne pas entendre une personne située à deux ou trois mètres, ou seulement si elle élève la voix.

(2) L'indicateur de nuisances mesure la proportion d'individus qui cumulent de quatre à huit des nuisances sur leur lieu de travail parmi les suivantes : saleté, humidité, courants d'air, mauvaises odeurs, température élevée, température basse, absence ou mauvais état des locaux sanitaires, absence de vue sur l'extérieur.

Champ : France métropolitaine.

Source : enquête Conditions de travail, complémentaire à l'enquête Emploi, 2005, Dares-Insee.

des niveaux respectivement de 89 %, 64 % et 78 % pour ces trois pénibilités (tableau 2). En revanche, les artisans, bien que subissant un niveau élevé de pénibilités physiques et de nuisances, sont moins exposés que les ouvriers qualifiés de type artisanal et que les ouvriers en général.

Les commerçants, les professions intermédiaires libérales et les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés sont moins exposés aux pénibilités physiques et nuisances que les agriculteurs exploitants et les artisans. Alors que les commerçants sont moins exposés que les employés de commerce, les professions intermédiaires libérales, notamment dans le domaine de la santé et du travail social, sont dans une situation proche de celle des salariés des mêmes secteurs. Les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés déclarent en revanche subir beaucoup plus de pénibilités physiques et de nuisances que les cadres administratifs d'entreprise. Il est toutefois difficile de comparer ces deux professions car le travail des premiers n'est pas toujours cantonné à la sphère administrative.

Les professions libérales de niveau cadre sont les non-salariés les

Tableau 2
Pénibilités physiques dans le domaine agricole et le domaine artisanal

	Non-salariés	Salariés	Agriculteurs exploitants	Ouvriers agricoles	Artisans	Ouvriers qualifiés de type artisanal
Rester longtemps debout	66,6	51,8	79,7	88,8	74,9	91,1
Rester longtemps dans une posture pénible.....	47,9	34,2	64,9	77,7	62,1	69,3
Devoir porter ou déplacer des charges lourdes.....	54,6	39,0	77,3	64,4	65,6	78,2
Subir des secousses ou des vibrations	28,9	15,3	62,4	47,8	34,4	38,2
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	30,7	32,9	54,5	66,4	25,0	48,5
Être exposé à un bruit intense	15,9	18,0	28,6	33,2	20,3	29,2

Champ : France métropolitaine.

Source : enquête Conditions de travail, complémentaire à l'enquête Emploi, 2005, Dares-Insee.

moins exposés aux pénibilités physiques et aux nuisances dans leur travail, tout comme leurs homologues salariés.

Les professions des non-salariés les exposent à des risques professionnels

Les non-salariés déclarent être plus souvent exposés aux risques professionnels que les salariés (tableau 3). Là encore le domaine professionnel est déterminant : l'exposition des non-salariés est en règle générale peu différente de celle des salariés exerçant une activité comparable. Cependant les non-salariés, quelle que soit leur profession, encourrent plus souvent des risques d'accidents de la circulation, car près des trois quarts d'entre eux utilisent un véhicule

dans le cadre de leur travail (tableau 4).

Un rythme de travail élevé, mais un peu moindre que celui des salariés

Le travail dans l'urgence marque les organisations contemporaines : salariés comme non-salariés ont connu durant les dernières décennies un mouvement conjoint d'intensification du travail (encadré 3). 48 % des salariés et 54 % des non-salariés déclarent devoir se dépêcher « toujours ou souvent » ; 24 % des salariés et 17 % des non-salariés doivent fréquemment abandonner une tâche pour une autre et considèrent que c'est un aspect négatif de leur travail (tableau 4). Les chefs d'entreprises sont les plus concernés par le travail dans l'urgence : 79 %

doivent toujours ou souvent se dépêcher et 34 % disent ne pas disposer de suffisamment de temps pour faire correctement leur travail.

Seulement un quart des agriculteurs exploitants se déclarent soumis à une demande extérieure des clients ou du public les obligeant à une réponse immédiate (« contrainte marchande de rythme »). Les trois quarts des autres non-salariés sont soumis à ce type de contrainte, alors qu'elles concernent un peu plus de la moitié des salariés. C'est l'inverse pour les « contraintes industrielles » (1) : en dehors des artisans et des agriculteurs exploitants, peu de non-salariés sont confrontés à des normes de production ou des cadences à respecter. Au total, le cumul d'au moins trois contraintes de rythme de travail concerne beaucoup plus souvent

(1) Les contraintes industrielles comprennent ici les délais ou des normes de production à respecter en une heure ou plus, le travail à la chaîne ou sous la contrainte d'une machine.

Source : enquête Conditions de travail, complémentaire à l'enquête Emploi, 2005, Dares-Insee.

les salariés (36 %) que les non-salariés (19 %).

Avoir toujours ou souvent des tâches complexes à effectuer est une caractéristique du travail

que les non-salariés partagent avec les salariés de catégorie socioprofessionnelle comparable. Ouvriers agricoles, agriculteurs exploitants, employés de

Tableau 3
Exposition à des risques professionnels

	En %				
	Respirer des fumées ou des poussières	Être en contact avec des produits dangereux	Être exposé à des risques infectieux	Risquer d'être blessé ou accidenté	Risquer des accidents de la circulation (au cours de travail)
Non-salariés					
Agriculteurs exploitants.....	69,7	62,7	42,6	87,7	66,5
Artisans	62,0	47,5	25,3	78,0	63,8
Commerçants	31,9	9,2	15,3	38,4	42,6
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	29,5	25,2	11,1	41,6	70,1
Professions libérales et artistiques					
de niveau cadre	6,2	21,3	45,7	26,8	38,2
Professions intermédiaires.....	11,8	28,8	49,5	44,1	51,2
dont : Professions intermédiaires de la santé et du travail social ..	9,3	39,6	74,2	54,8	64,5
Ensemble	44,6	36,7	31,1	60,4	55,7
Salariés					
Ouvriers agricoles.....	58,0	64,8	40,7	86,4	42,9
Ouvriers qualifiés de type artisanal.....	70,9	57,5	28,1	87,5	44,8
Employés de commerce.....	21,9	14,5	14,0	40,5	10,0
Cadres administratifs d'entreprise.....	10,4	5,7	4,9	10,0	38,4
Cadres et prof. intellectuelles					
sauf cadres administratifs d'entreprise ..	13,6	15,3	19,8	23,0	27,7
Professions intermédiaires.....	23,1	25,5	30,4	40,9	32,4
dont : Professions intermédiaires de la santé et du travail social ..	12,8	41,1	67,9	57,7	28,9
Autres employés	23,4	22,8	34,4	39,1	21,1
Autres ouvriers	62,4	44,3	26,1	81,3	39,0
Ensemble	32,4	28,2	27,6	48,2	30,1

Champ : France métropolitaine.

Tableau 4
Pression temporelle, emprise du travail et brouillage des frontières entre travail et vie privée

	SALARIÉS	NON-SALARIÉS	dont : Catégorie socioprofessionnelle (non-salariés)					
			Agriculteurs exploitants	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Professions libérales et artistiques	Professions intermédiaires
Pression temporelle et rythmes								
Subir au moins trois contraintes de rythme de travail * ...	35,7	19,1	15,9	27,9	10,8	33,5	16,7	19,7
Devoir interrompre une tâche pour une autre imprévue et trouver que c'est un aspect négatif du travail.....	23,5	16,7	14,4	19,8	10,3	35,3	23,7	8,0
Devoir toujours ou souvent se dépêcher pour faire son travail	47,9	54,5	40,5	60,9	55,2	79,2	57,1	56,9
Ne pas disposer en général d'un temps suffisant	24,9	16,8	10,8	17,1	13,9	34,1	24,9	19,4
Effectuer toujours ou souvent des tâches complexes	28,8	29,9	15,7	33,7	16,7	49,6	60,7	38,1
Indicateur de fortes exigences du travail (cumul d'au moins trois critères)	26,0	18,7	10,5	24,4	8,9	43,4	30,3	19,5
Emprise du travail								
Ne pas pouvoir modifier ses horaires en s'arrangeant avec des collègues en cas d'imprévu	38,2	57,4	63,2	59,4	64,7	24,8	47,0	47,7
Ne pas connaître ses horaires de lendemain.....	5,0	13,3	19,4	11,4	11,5	12,3	10,4	9,5
Travailler plus de 50 heures par semaine	3,4	45,1	56,2	42,1	45,6	56,8	33,5	27,4
Travailler 6 ou 7 jours par semaine	7,7	57,1	82,1	46,1	62,0	46,9	38,0	33,3
Travailler habituellement la nuit	7,4	3,9	2,4	5,7	4,6	0,0	4,6	1,7
Travailler habituellement le dimanche	11,9	31,6	59,8	14,6	37,8	9,4	8,7	32,3
Indicateur de forte emprise du travail (cumul d'au moins trois des critères ci-dessus)	3,8	38,9	62,3	28,5	47,5	17,5	19,8	14,3
Travail à domicile et équipements mobiles								
Travailler habituellement à domicile.....	7,0	38,0	64,0	31,0	32,0	9,0	32,0	27,0
Travailler « partiellement » à domicile **	15,0	23,0	11,0	25,0	20,0	38,0	34,0	39,0
Utilisation à des fins profession. d'un téléphone portable	32,0	67,0	50,0	76,0	62,0	92,0	76,0	80,0
Utilisation à des fins profession. d'un ordinateur portable	13,0	20,0	4,0	13,0	21,0	36,0	48,0	37,0
Utilisation à des fins professionnelles d'un véhicule	33,0	71,0	76,0	79,0	62,0	88,0	57,0	68,0
Parmi les utilisateurs d'un véhicule, nombre moyen de kilomètres parcourus.....	24 533	24 884	21 695	27 161	26 300	30 353	22 337	22 927

Source : enquête Conditions de travail, complémentaire à l'enquête Emploi, 2005, Dares-Insee.

* Subir au moins 3 contraintes de rythme de travail parmi les suivantes : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une heure au plus, des normes de production ou des délais à respecter en une journée au plus, une demande extérieure (clients, public) obligeant à une réponse immédiate, les contrôles ou surveillances permanents (au moins quotidiens) exercés par la hiérarchie, un contrôle ou suivi informatisé.

** Sans travailler habituellement à domicile, effectuer des astreintes ou rapporter du travail à domicile souvent ou tous les jours.

Champ : France métropolitaine.

commerce et commerçants ont plus rarement des tâches complexes à effectuer tandis que les cadres et professions intellectuelles et supérieures, qu'ils exercent en libéral ou comme salarié, en ont plus souvent. Cette complexité peut être un aspect positif du travail mais le cumul entre exigences qualitatives (complexité) et quantitatives (pression temporelle) peut s'avérer difficile à soutenir.

L'indicateur synthétique de fortes exigences du travail vise à mesurer le niveau général d'exigences par le cumul d'au moins trois critères de pression temporelle ou de contraintes de rythme parmi cinq (tableau 4). Les exigences du travail apparaissent globalement moins fortes pour les non-salariés que pour les salariés : 19 % des non-salariés cumulent au moins trois critères

contre 26 % des salariés. Parmi les non-salariés, les écarts sont très importants entre d'une part les chefs d'entreprise qui semblent soumis à un fort niveau d'exigences au travail et d'autre part les commerçants et agriculteurs exploitants qui semblent plutôt épargnés.

Une forte emprise du travail sur la vie des non-salariés

Si le travail des non-salariés apparaît un peu moins intense que celui des salariés, il exerce en revanche une emprise beaucoup plus forte sur leur vie. Ainsi, leur durée hebdomadaire de travail, marquée par un flou plus grand des frontières entre travail et vie privée, apparaît beaucoup plus élevée que celle des salariés : 45 % déclarent travailler plus de 50 heures par

semaine, contre 3 % des salariés (encadré 4). Cette emprise s'observe aussi dans de fortes amplitudes hebdomadaires de travail et la fréquence des horaires atypiques, nettement supérieures aux salariés : 57 % des non-salariés déclarent travailler six ou sept jours par semaine (contre 8 % des salariés) et 32 % travailler habituellement le dimanche (12 % pour les salariés). Cette emprise liée à la durée du travail et à la fréquence du travail en fin de semaine est particulièrement forte en moyenne pour les agriculteurs exploitants. Le travail de nuit habituel est par contre un peu plus rare chez les non-salariés (4 %) que chez les salariés (7 %).

Les non-salariés déterminent en général eux-mêmes leurs horaires (89 %). C'est une des caractéristiques qui les oppose le plus

Tableau 5
Autonomie, exigences émotionnelles et relations de travail

	SALARIÉS	NON-SALARIÉS	dont : Catégorie socioprofessionnelle (non-salariés)					En %	
			Agriculteurs exploitants	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Professions libérales et artistiques	Professions intermédiaires	
Marges de manœuvre et enrichissement dans le travail									
Impossibilité d'interrompre le travail.....	40,4	18,5	7,0	17,9	22,7	11,0	23,4	46,0	
Ne règle pas seul les incidents.....	48,6	13,7	12,3	7,8	9,7	13,7	11,7	20,9	
N'apprend pas de nouvelles choses.....	24,4	16,3	22,0	17,3	21,6	0,7	4,5	7,0	
N'a pas une formation suffisante et adaptée.....	23,3	13,4	14,9	12,3	13,6	16,5	10,2	15,3	
Effectue des tâches monotones toujours ou souvent.....	15,1	9,3	11,2	6,8	13,2	3,9	7,6	5,7	
Le travail consiste à répéter une même série d'opérations	28,0	22,9	29,8	27,8	21,5	7,2	10,8	17,8	
Indicateur de manque d'autonomie et de « pauvreté » du travail (au moins 3 des critères ci-dessus).....	28,1	7,6	9,6	7,5	9,2	2,4	3,0	7,5	
Qualité empêchée									
Impossibilité de respecter à la fois la qualité et les délais, toujours ou souvent.....	51,8	35,3	30,0	38,3	30,5	54,1	37,8	41,1	
Exigences émotionnelles									
Toujours ou souvent en contact avec le public.....	63,4	81,2	44,5	93,7	95,2	93,6	92,0	94,7	
Tensions avec le public.....	28,6	34,0	15,2	33,6	41,2	46,8	52,9	35,3	
Devoir calmer les gens.....	46,6	33,8	11,1	25,5	38,8	49,8	65,3	61,5	
Contact avec des personnes en situation de détresse.....	37,9	30,7	7,5	26,1	33,0	32,2	63,5	62,6	
Indicateur d'exigences émotionnelles (au moins 2 des 3 derniers critères ci-dessus).....	38,4	31,3	7,2	24,2	35,6	43,0	65,1	60,2	
Relations de travail et conflits									
Ne recevoir d'aide ni des supérieurs, ni des collègues, ni de personnes extérieures.....	15,2	33,8	21,3	40,8	40,2	23,7	33,3	40,5	
Ne pas avoir la possibilité de coopérer pour effectuer correctement son travail.....	11,0	23,4	19,1	29,0	30,6	9,4	14,0	23,2	
Tensions hiérarchiques *.....	28,7	7,4	1,5	9,0	6,1	33,2	11,3	1,4	
Tensions avec les collègues.....	18,5	7,4	7,8	5,4	5,7	19,2	10,0	5,5	
Agressions verbales (toujours, souvent, parfois).....	38,7	28,0	9,5	23,8	37,5	36,9	48,6	33,6	
Agressions physiques (toujours, souvent ou parfois).....	12,7	8,6	3,7	6,1	12,5	8,8	12,7	15,9	
Indicateur « manque de soutien et conflits » (cumul d'au moins 2 des critères ci-dessus).....	24,1	20,8	10,6	28,2	24,3	25,1	17,6	22,6	
Insécurité socio-économique et soutenabilité du travail									
Crainte pour son emploi dans l'année qui vient.....	17,3	15,9	15,4	17,1	20,7	11,8	10,7	9,5	
Ne se sent pas capable de faire le même travail jusqu'à 60 ans ou sa retraite.....	38,5	25,3	21,6	28,3	28,2	32,9	13,4	35,5	
Une erreur dans le travail a des conséquences pour l'emploi (carrières.....)	60,3	37,8	35,7	38,4	25,2	41,3	54,0	50,3	
La rémunération dépend de la « façon de travailler ».....	18,5	67,4	66,0	71,2	66,7	58,3	66,0	70,8	

Source : enquête Conditions de travail, complémentaire à l'enquête Emploi, 2005, Dares-Insee.

* Les tensions hiérarchiques regroupent les situations de tension avec les supérieurs hiérarchiques et avec les subordonnés.
Champ : France métropolitaine.

fortement aux salariés qui sont seulement 12 % à le faire. Mais la contrepartie de cette liberté est pour 57 % d'entre eux l'impossibilité de modifier ces horaires en cas d'imprévu, souvent en l'absence de collègues avec qui s'arranger, ainsi que la fréquente incapacité à prévoir leurs horaires pour le mois suivant et parfois même pour le lendemain.

Le brouillage des frontières entre travail et vie privée est un autre marqueur de l'emprise du travail. En premier lieu, domicile et lieu de travail se confondent pour nombre de non-salariés : 38 % travaillent habituellement à domicile. Cette situation est particulièrement fréquente chez les agriculteurs, rare pour les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés, et concerne environ 30 % des autres non-salariés. De surcroît, 23 % des non-salariés sont amenés à effectuer une partie de leur activité à domicile : sans y travailler habituellement, ils font des astreintes ou ramènent du travail chez eux souvent ou tous les jours. Une fraction importante des chefs d'entreprise mais aussi des professions libérales sont dans cette situation.

Ce brouillage des frontières est permis par un certain nombre d'outils qui facilitent les transitions et la disponibilité. C'est notamment le cas lorsque le travail est partagé entre plusieurs lieux (locaux de l'entreprise, domicile ou autres). Le téléphone portable, le micro-ordinateur portable mais aussi l'utilisation d'un véhicule font partie de ces outils de transition, dont les non-salariés font un usage plus fréquent que les salariés.

L'indicateur synthétique de forte emprise du travail (au moins trois critères d'emprise) montre sans équivoque que celle-ci est une caractéristique intrinsèque du travail des non-salariés. Toutefois, parmi les non-salariés, pression temporelle et emprise du travail semblent quelque peu se compenser : les agriculteurs qui ont les niveaux les plus élevés pour l'indicateur d'emprise du travail sont aussi ceux qui ont le travail le moins

Encadré 1

LES NON-SALARIÉS, DÉFINITION ET ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Sous le terme de « non-salariés » sont regroupés des individus de statuts très divers : 51 % sont indépendants sans salarié, 40 % sont employeurs, 9 % sont des aides familiaux. Les deux tiers des employeurs ont moins de 5 salariés, 3 % en ont plus de 50. Parmi les employeurs sont comptabilisés les PDG salariés de leur propre entreprise. Les aides familiaux aident un membre de leur famille dans son travail sans être salarié. Ils interviennent auprès d'agriculteurs exploitants (35 % d'entre eux), d'artisans (38 %), de commerçants (21 %) ou de professions libérales (6 %).

Selon une étude récente de l'Insee [1], les effectifs de non-salariés se sont remis à croître légèrement après avoir baissé dans les années quatre-vingt-dix : hors agriculteurs et aides familiaux, les non-salariés étaient presque 2 000 000 en 1990, 1 800 000 en 2002 et 1 900 000 en 2005. En 15 ans, la structure des non-salariés a évolué : la part des artisans et des commerçants a diminué alors que celle des professions libérales et professions intermédiaires de la santé et du travail social s'accroissait. La baisse du nombre de non-salariés agricoles s'est poursuivie (de 851 000 en 1991 à 584 000 en 2005). Le nombre d'aides familiaux a diminué de moitié, passant de 534 000 en 1991 à 250 000 en 2005.

L'émergence de nouveaux statuts tend à brouiller la segmentation traditionnelle entre salariés et indépendants : certaines activités salariées sont régies par des logiques de prestation de services et, inversement, certaines tâches sont externalisées à des personnes non salariées avec maintien de liens de subordination entre les deux parties [8]. Ces nouvelles formes de contractualisation restent toutefois très marginales pour le moment et en tout état de cause difficilement mesurables au travers de l'enquête Conditions de travail. La catégorie des pluriactifs, qui cumulent activité salariée et non salariée, tend également à se développer. Ces derniers seraient environ 300 000 dont 130 000 tout au long de l'année [3]. Seul l'emploi déclaré comme principal est toutefois pris en compte dans l'enquête Conditions de travail.

« exigeant » en moyenne en termes de pression temporelle tandis que la situation est inversée pour les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés et les professions libérales. Les situations les plus difficiles, associant forte emprise et fortes exigences temporelles, restent donc assez rares chez les non-salariés (6 %) et plus encore chez les salariés (1 %).

Les non-salariés sont plus autonomes

Il est délicat de comparer l'autonomie des salariés et celle des non-salariés, ces derniers étant naturellement plus autonomes dans l'exercice quotidien de leur travail. Les non-salariés n'ont en effet pas de consignes hiérarchiques pour décider de la manière de faire les choses. L'autonomie des non-salariés peut néanmoins être comparée à celle des salariés dans certaines dimensions : comme les salariés, l'activité des non-salariés peut leur donner plus ou moins l'occasion d'utiliser et d'accroître leurs compétences. De même, les contraintes liées au déroulement du travail peuvent leur laisser plus ou moins d'autonomie procédurale : eux

aussi peuvent parfois être dans l'impossibilité d'interrompre momentanément leur travail ou de régler eux-mêmes les incidents.

L'indicateur synthétique de manque d'autonomie et de « pauvreté » du travail montre, comme attendu, une plus grande autonomie des non-salariés, mais aussi des différences importantes entre non-salariés : autonomie et richesse de l'activité des chefs d'entreprises de plus de 10 salariés et des professions libérales de niveau cadre, aspect plus routinier et contraignant du travail des infirmiers et autres intermédiaires en libéral, mais aussi des artisans et commerçants et des agriculteurs (tableau 5).

Les non-salariés se déclarent moins fréquemment que les salariés dans l'impossibilité de respecter à la fois la qualité et les délais, mesure approchée de la « qualité empêchée » (encadré 5) : 35 % disent y être confrontés contre 52 % des salariés. Seuls les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés admettent en majorité y être confrontés au moins de temps en temps (54 % d'entre eux).

Très souvent au contact du public, le travail des non-salariés comporte parfois de fortes exigences émotionnelles

Plus de 90 % des non-salariés, hors agriculteurs exploitants, déclarent travailler en contact avec le public, soit une fréquence nettement supérieure à celle observée pour les salariés (63 %). Pour certains d'entre eux, cela s'accompagne de fortes exigences émotionnelles, qu'il s'agisse de vivre des tensions avec le public, de devoir calmer des personnes ou d'être en contact avec des personnes en situation de détresse. Les professions libérales de niveau cadre sont les plus soumises à ce type d'exigences. Au contraire, les artisans et commerçants travaillent très souvent en contact avec le public mais dans un contexte émotionnellement moins chargé. Les exigences émotionnelles auxquelles ils font face lorsqu'ils sont en contact avec le public sont comparables à celles des employés de commerce pour les commerçants et des ouvriers qualifiés de type artisanal pour les artisans. De leur côté, les agriculteurs sont soumis à un degré d'exigences émotionnelles nettement plus faible.

Les non-salariés, plus souvent isolés, ont des rapports de travail moins conflictuels

L'absence de soutien social dans le travail est plus fréquente pour les non-salariés que pour les salariés : un tiers d'entre eux ne reçoivent d'aide ni de collègues ni de personnes extérieures en cas de difficultés dans leur travail et un quart disent ne pas avoir la possibilité de coopérer pour effectuer correctement leur travail. La contrepartie de ce relatif isolement est la moindre exposition des non-salariés aux conflits dans le travail : 7 % disent vivre des situations de tensions avec leurs collègues et 7 % des tensions hiérarchiques (c'est-à-dire pour les non-salariés avec leurs subordonnés) alors que les salariés sont respectivement 19 % et 29 % à vivre ces situa-

Encadré 2

LES ENQUÊTES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les enquêtes Conditions de travail sont organisées et exploitées par la Dares depuis 1978. Elles sont renouvelées tous les sept ans : 1984, 1991, 1998, 2005. En 1978 et 1984, l'enquête s'intéressait aux seuls salariés. Depuis 1991, elle concerne tous les actifs occupés, salariés ou non.

Méthodologie

Ces enquêtes sont effectuées lors d'un entretien en face à face au domicile de l'enquêté. Elles portent sur un échantillon représentatif de la population métropolitaine de 15 ans ou plus exerçant un emploi. Elles complètent les enquêtes Emploi de l'Insee. Jusqu'en 2002, l'enquête Emploi était réalisée annuellement, en mars de chaque année. Les personnes étaient alors interrogées sur leurs conditions de travail après la passation du questionnaire de l'enquête Emploi. Depuis 2002, l'enquête Emploi se déroule « en continu ». L'enquête Conditions de Travail de 2005 s'est donc déroulée tout au long de l'année 2005. Le questionnaire a été soumis à 18 800 personnes : 17 000 salariés et 1 800 non salariés.

Quantifier les conditions de travail

Les enquêtes Conditions de travail visent à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le travailleur, et non pas le travail prescrit tel qu'il peut être décrit par l'entreprise ou l'employeur. Pour ce faire, l'enquête est réalisée à domicile et chaque actif du ménage répond personnellement. Les questions posées ne renvoient pas à des mesures objectives (cotations de postes ou analyses ergonomiques), ni à des questions d'opinion sur le travail, mais à une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : la prescription, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus. Les questions sont aussi factuelles que possible.

Pour toutes les questions ayant trait aux pénibilités physiques ou psychiques du travail, la référence à des seuils chiffrés a été volontairement évitée. C'est l'appréciation de la personne enquêtée que l'on recueille, qu'il s'agisse d'efforts physiques, d'exposition aux températures extrêmes, de risques d'erreurs ou d'intensité du travail.

L'évolution du questionnaire reflète les changements de la réalité du travail

Au cours des différentes enquêtes, le questionnaire a beaucoup changé. Très focalisée en 1978 sur l'univers industriel, l'enquête s'est étoffée depuis 1991 d'une description des facteurs de charge mentale et des marges de manœuvre dans l'exécution des consignes (« devoir abandonner une tâche pour une autre », « ne pas pouvoir faire varier les délais fixés », « quelle conduite en cas d'incident », etc.). En 1998, l'enquête s'est enrichie d'un questionnaire sur le morcellement ou le caractère imprévisible des horaires de travail ainsi que sur les accidents du travail. En 2005, de nouvelles questions ont été introduites sur la charge mentale au travail et sur les politiques de prévention des risques menées par les entreprises.

tions. L'indicateur qui prend simultanément en compte ces deux dimensions d'entraide et de conflits gomme ces disparités entre salariés et non-salariés : d'après celui-ci, 24 % des salariés et 20 % des non salariés sont dans une situation de « conflits et/ou de manque d'entraide ». Au sein des non-salariés, les artisans et les commerçants sont à la fois les plus fréquemment isolés et ceux qui vivent le moins souvent des tensions. Les chefs d'entreprises vivent en revanche plus souvent des situations de tensions avec leur entourage professionnel. Le niveau élevé d'agressions physiques et verbales des professions libérales tient sans doute essentiellement aux violences émanant du public (clients, patients...). Les agriculteurs exploitants sont pour leur part à la fois un peu plus entourés dans leur travail et relativement peu exposés aux tensions.

Un niveau d'insécurité socio-économique comparable aux salariés

L'insécurité de l'emploi vécue par les non-salariés semble comparable en moyenne à celle des salariés : 16 % des non salariés craignent pour leur emploi dans l'année qui vient, ces proportions étant notablement élevées chez les commerçants, artisans ou agriculteurs. En revanche, les non-salariés se sentent capables beaucoup plus souvent que les salariés de faire le même métier jusqu'à 60 ans ou jusqu'à leur retraite : 75 % sont dans ce cas contre 61 % des salariés. Les non-salariés exerçant en libéral sont les plus nombreux à considérer ainsi leur travail comme « soutenable ».

En matière d'insécurité socio-économique, les non-salariés se distinguent aussi des salariés par une plus forte incertitude sur leurs revenus : ils sont beaucoup plus nombreux à dire que leur

revenu dépend de leur façon de travailler (67 % contre 18 % des salariés).

L'exposition des non-salariés aux risques psychosociaux : une mesure difficile et des situations contrastées

Les analyses développées dans cette étude se fondent largement sur la batterie d'indicateurs provisoires proposée par le Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail mis en place à la demande du Ministre du Travail en 2008 (encadré 5). Néanmoins, il s'est avéré difficile de mesurer l'exposition des non-salariés aux risques psychosociaux à l'aune des mêmes critères que ceux mobilisés pour les salariés : certains risques n'ont pas de pertinence dans

leur situation, d'autres au contraire demandent à être mesurés avec des outils de questionnement spécifiques (2). Au-delà de ces difficultés, les indicateurs proposés permettent de mettre en évidence des configurations contrastées au sein des non-salariés, dont certaines comportent sans doute plus de risques pour la santé. D'un côté, les agriculteurs exploitants sont peu exposés à la plupart des risques psychosociaux mais leur travail remplit l'essentiel de leur temps. De l'autre, les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés se

situent à des niveaux d'exposition élevés et supérieurs à la moyenne des salariés, mais leur travail est riche et leur laisse beaucoup d'autonomie. Les artisans et commerçants sont dans une situation intermédiaire pour la plupart des risques, mais plus souvent concernés par le manque de soutien dans leur travail. Enfin, les professions libérales, cadres ou intermédiaires sont dans une situation proche de celle des chefs d'entreprise, avec toutefois un niveau d'exigences moins élevé mais une charge émotionnelle plus forte.

Elisabeth ALGAVA, Lydie VINCK (Dares).

(2) Ainsi, une lecture à l'aide de la grille de Karasek pourrait conduire à considérer les non-salariés dans une situation de travail « détendu », du fait d'exigences du travail relativement faibles (concernant, du moins, la pression temporelle) et d'une forte latitude décisionnelle. Toutefois le modèle de Karasek n'est pas totalement approprié pour les non-salariés car il n'évoque pas la dimension de l'emprise du travail, qui affecte beaucoup plus fréquemment cette population.

Encadré 3

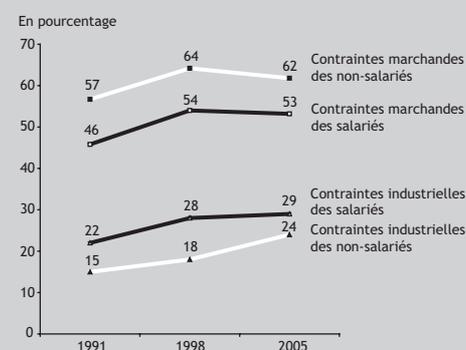
LES NON-SALARIÉS : UN MOUVEMENT D'INTENSIFICATION DU TRAVAIL PROCHE DE CELUI DES SALARIÉS

Le mouvement d'intensification du travail des non-salariés est très similaire à ce qui est observé pour les salariés : les contraintes de rythmes, les pénibilités physiques et la charge mentale se sont renforcées durant ces dernières décennies. Comme pour les salariés, l'intensification du travail des non-salariés semble avoir connu une pause entre 1998 et 2005 [2].

Ainsi, les situations de cumul d'au moins quatre pénibilités physiques ont fortement augmenté de 1991 à 2005, passant de 14 % à 20 % pour les salariés et de 23 % à 30 % pour les non-salariés. Contraintes marchandes comme industrielles ont aussi beaucoup augmenté depuis 1991, de façon parallèle pour les salariés et les non-salariés. La pression de la demande du client demeure une contrainte très élevée chez les salariés et les non-salariés mais cesse de progresser entre 1998 et 2005. Situation particulièrement difficile [7], le cumul des contraintes industrielles et marchandes devient de plus en plus fréquent, chez les salariés (10 % en 1991, 18 % en 2005) comme chez les non-salariés (11 % en 1991, 20 % en 2005).

Ce constat peut paraître paradoxal puisque les non-salariés disposent, du fait de leur statut, de marges de manœuvre plus grandes dans l'organisation de leur travail. Il est toutefois vraisemblable qu'ils soient soumis à de fortes pressions externes comme celles de la concurrence, des normes sociales d'organisation du travail ou plus directement de leurs partenaires financiers ou commerciaux. Quoi qu'il en soit, l'existence de ces marges de manœuvre est sans doute de nature à atténuer les effets de ces contraintes accrues.

Graphique 1
Évolution des contraintes marchandes et industrielles pour les salariés et les non-salariés



Lecture : en 1991, 46 % des salariés et 57 % des non-salariés étaient soumis à des contraintes marchandes : leur rythme de travail leur était imposé par une demande extérieure à satisfaire immédiatement. Toujours en 1991, 22 % des salariés et 15 % des non-salariés avaient un rythme de travail soumis à des contraintes industrielles, c'est-à-dire un rythme imposé par des normes ou des délais de productions à respecter en une heure au plus, le travail à la chaîne ou sous la contrainte d'une machine.

Champ : France métropolitaine.

Source : enquêtes Conditions de travail, complémentaires à l'enquête Emploi 1991-1998-2005, Dares-Insee.

Pour en savoir plus

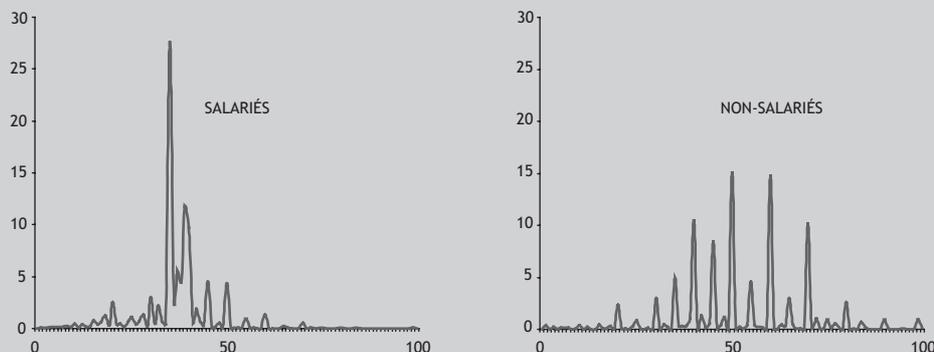
- [1] Beffy M. (2006), « Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor », France, *Portrait social*, édition 2006, pp. 139-157, Insee.
- [2] Bué J., Coutrot T., Hamon-Cholet S., Vinck L. (2007), « Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail », *Premières Synthèses* n° 2007-01.2, Dares.
- [3] Amar M., Favre F. (dir.) (2009), Les revenus d'activité des indépendants, collection *Insee Références*, Insee.
- [4] Lurton G., Toutlemonde F. (2007), « Les déterminants de l'emploi non salarié en France depuis 1970 », *Document d'études* n° 129, Dares.
- [5] S. Hamon-Cholet (1998), « Les conditions de travail des non-salariés sont proches de celles des salariés », *Économie et Statistique* n° 319-320, pp. 113-125.
- [6] *Self-employed workers : industrial relations and working conditions*, European foundation for the improvement of living and working conditions, 2009.
- [7] Gollac M., Volkoff S. (2008), *Les conditions de travail*, La Découverte.
- [8] Marchand O. (1998), « Salariat et non-salariat dans une perspective historique », *Économie et Statistique* n° 319-320.

En moyenne 52 heures de travail par semaine déclarées

Les frontières entre travail et vie privée sont plus floues pour les non-salariés que pour les salariés dont la durée du travail est largement régie par le contrat de travail. Pour les salariés, les normes légales modèlent la distribution du temps de travail : celui-ci culmine à 35 heures avec des pics moins marqués à 39 et 40 heures puis dans une moindre mesure toutes les cinq heures (graphique 2). Les non-salariés ont une durée du travail plus dispersée et surtout nettement plus excentrée vers les durées longues. Leurs réponses sont aussi fortement concentrées sur les chiffres ronds, ce qui semble indiquer qu'ils donnent une approximation à 5 ou 10 heures près de leur durée de travail (1). Ce profil de distribution de la durée du travail s'observe pour tous les non-salariés même si des écarts existent selon la catégorie socio-professionnelle. Les trois quarts des chefs d'entreprises de plus de 10 salariés déclarent ainsi travailler plus de 50 heures par semaine, alors que seulement 44 % des professions libérales intermédiaires sont dans ce cas. Au sein des salariés, les catégories qui effectuent le nombre moyen d'heures de travail le plus élevé sont celles des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Mais avec une moyenne de 44 heures, ils restent nettement en deçà de la moyenne d'heures travaillées déclarées par les non-salariés (52 heures).

Graphique 2

Nombre moyen d'heures par semaine dans l'emploi principal des salariés et des non-salariés



De 20 à 80 heures, un temps de travail le plus souvent « choisi »

En l'absence de durée légale du travail, il est délicat de délimiter des formes d'exercice à temps partiel chez les non-salariés. Pourtant, ces pratiques semblent assez courantes. Les femmes non salariées déclarent ainsi en moyenne travailler 10 heures de moins que leurs homologues masculins et un quart travaille moins de 35 heures par semaine. Seulement 16 % d'entre elles souhaiteraient travailler plus (contre 27 % des femmes salariées qui travaillent en deçà de 35 heures).

À l'inverse, seulement 4 % des non-salariés aimeraient réduire leur temps de travail (avec une baisse de rémunération consécutive). Même parmi ceux qui déclarent travailler 70 heures ou plus par semaine (21 % des hommes, 13 % des femmes), seulement 5 % des hommes et 8 % des femmes souhaiteraient réduire leurs horaires. Les non-salariés sont également moins nombreux que les salariés à vouloir travailler plus (4 % contre 18 %). Au total, ils apparaissent globalement plus satisfaits de la durée de leur travail.

(1) Il leur est aussi plus difficile de comptabiliser précisément leur temps de travail car celui-ci est fréquemment variable et n'est pas contrôlé par un dispositif de mesure.

Tableau 6

Durée du travail déclarée selon le statut et la catégorie socioprofessionnelle

Nombre d'heures travaillées par semaine	En %			
	34 ou moins	35 à 39	40 à 49	50 et plus
Salariés	20,8	52,2	18,7	8,3
Non-salariés	10,7	6,9	23,0	59,4
dont : Agriculteurs exploitants.....	10,8	5,9	16,8	66,5
Artisans	10,1	6,3	27,1	56,5
Commerçants	9,5	7,5	22,6	60,5
Chefs d'entreprise de plus de 10 salariés	4,3	6,3	14,4	75,0
Professions libérales niveau cadre	11,9	7,5	23,7	56,9
Professions libérales intermédiaires	17,6	9,7	28,5	44,2

Source : Enquête Emploi 2005, Insee.

VERS UNE MESURE HARMONISÉE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les analyses développées dans cette étude s'appuient largement sur la batterie d'indicateurs provisoires proposée fin octobre 2009 par le Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail mis en place à la demande du Ministre du Travail en 2008. Ce collège, réuni sous l'égide de l'Insee et présidé par Michel Gollac, doit formuler d'ici la fin 2010 des préconisations pour la mise en place d'un système statistique pérenne de mesure des risques psychosociaux. En préalable à ce rapport, le collège a proposé un ensemble provisoire d'indicateurs immédiatement disponibles déclinés selon les six axes suivants :

- les exigences au travail (quantité, pression temporelle, complexité, conciliation entre travail et hors travail) ;
- les exigences émotionnelles (relations au public, empathie, tensions, émotions cachées, peur au travail,) ;
- l'autonomie et les marges de manœuvre (autonomie procédurale, prévisibilité, compétences, participation) ;
- les rapports sociaux et relations au travail (soutien social, violence au travail, reconnaissance des efforts, leadership) ;
- les conflits de valeur (conflits éthiques, qualité empêchée) ;
- l'insécurité socio-économique (sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière, soutenabilité du travail).

Des adaptations ont du être réalisées pour cette étude afin de tenir compte de la disponibilité des variables dans l'enquête Conditions de travail mais aussi et surtout des spécificités du travail non-salarié. En effet, seules trois dimensions se prêtent assez facilement à une comparaison entre salariés et non-salariés : les exigences au travail, les exigences émotionnelles et l'insécurité socio-économique. La dimension « exigences au travail » a toutefois été complétée par une dimension « emprise du travail » caractéristique des non-salariés. A contrario, la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle, qui constitue l'un des indicateurs de l'axe « Exigences du travail », n'a pu être directement appréhendée. En effet, l'enquête Conditions de travail de 2005 ne comprenait aucune question directe sur ce thème. Toutefois, on peut considérer que travailler tous les jours, plus de 50 heures par semaine ou ne pas pouvoir s'arranger en cas d'imprévu sont des indices d'une difficulté à s'organiser.

Les trois autres dimensions (marges de manœuvre, rapports sociaux et relations au travail, conflits de valeur) n'ont qu'une pertinence partielle pour les non-salariés. Il est en effet difficile de comparer les marges de manœuvre des salariés et des non-salariés puisque ces derniers n'ont pas de supérieur hiérarchique et sont donc par statut plus autonomes. La difficulté est la même pour les rapports sociaux et relations de travail, fortement déterminées pour les salariés par les relations hiérarchiques. La dimension « conflits de valeurs » concerne également moins les non-salariés, du fait de l'absence d'une relation de subordination salariale. Néanmoins, certains non-salariés, engagés dans d'autres formes de dépendance (commerciale ou financière), déclarent se sentir contraints de sacrifier parfois la qualité à la rapidité d'exécution (« qualité empêchée ») et pourraient être amenés à effectuer des travaux en opposition avec leurs valeurs (« conflits éthiques », non mesurés dans l'enquête).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43 - Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.